

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Février 1876.

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

Elections à la Chambre des députés.

Candidat :

Henri DELAVAU

DÉPUTÉ SORTANT.

A MM. les Électeurs de l'arrondissement
de Saumur.

MESSIEURS ET CHERS CONCITOYENS,

En 1871, élu député par plus de cent
mille suffrages, j'espérais, comme vous, le
salut de la France d'un gouvernement qui
nous eût donné la sécurité à l'intérieur, des
alliances à l'étranger et de meilleures condi-
tions de paix.

Aujourd'hui, sous une Constitution qui se
donne à titre d'essai et fixe elle-même l'é-
poque de sa révision, qui donc peut refu-
ser son respect à la loi et son concours au
pays ?

Si vous avez toujours confiance en moi,
je continuerai à défendre la religion, la fa-
mille, la propriété, bases de l'ordre social,
et à fortifier, en des mains loyales et fermes,
l'autorité qui seule assure la liberté des hon-
nêtes gens.

L'avenir est encore plein d'inquiétudes ;
unissons nos efforts afin que la France
puisse développer, dans le calme et la paix,
ses forces et ses richesses, sous un gouver-
nement respecté.

Honoré d'un nouveau mandat, je soutien-
drais donc résolument la politique du Maré-
chal, dont le programme conciliant et con-
servateur doit rallier tous ceux qui aiment
sincèrement leur pays.

Né au milieu de vous, ai-je besoin d'ajou-

ter que tous les intérêts de notre arrondis-
sement me sont chers et que je serai toujours
prêt à les soutenir.

Recevez, Messieurs, l'assurance de mon
entier dévouement.

H. DELAVAU,

Député sortant.

Bulletin politique.

NOS RAPPORTS AVEC L'EUROPE.

Il faut être aveugle pour ne pas le voir,
la France est aujourd'hui isolée au milieu
de l'Europe : elle peut exciter des sympa-
thies comme la Pologne, mais elle n'a pas
d'alliances. Elle reste à l'écart, on dirait
que l'Europe a cessé de la reconnaître :
elle est exclue en un mot du conseil des na-
tions.

Cet état peut se définir ainsi : l'isolement
républicain. Cet isolement est plus poignant
que la défaite même. Une nation peut se re-
lever de grands désastres, mais à une condi-
tion, c'est qu'elle ne soit pas dédaignée,
et la situation dont nous souffrons est due à
la formule que nous avons inscrite sur notre
drapeau : République française.

M. le maréchal de Mac-Mahon a beau
être, avec tout le prestige de son nom et de
son caractère, le chef de l'Etat, il a beau
avoir pour vice-président de son conseil
l'honorable M. Buffet, il est impossible de
refaire l'opinion de l'Europe qui nous estime
comme un peuple perdu.

La République signifie toujours la révolu-
tion victorieuse : la République, c'est l'instabi-
lité. Un des hommes d'Etat les plus considé-
rables le disait récemment : l'instabilité seule
n'a pas d'alliances. Et la République, c'est
fatalement l'instabilité.

Malheur aux isolés ! on peut tout contre
eux, l'Empire ne l'a que trop prouvé en
1870 ; la République nous le prouve tous
les jours. Ce sont nos continuelles révolu-
tions, c'est le caractère provisoire de nos in-
stitutions actuelles qui rendent impossible

toute alliance et qui nous condamnent à ce
fatal isolement.

Nos voisins, nos adversaires, nos enne-
mis le savent bien ; ils se rendent compte
avec un jugement plus certain que nous-
mêmes.

Quoiqu'il soit un peu dur pour notre or-
gueil de chercher un enseignement dans ce
que pensent, disent et écrivent sur nous
des étrangers, il est utile cependant, sur-
tout à la veille d'élections qui vont décider
du sort de notre patrie, que les Français
connaissent ces jugements de la presse
étrangère.

Voici ce que la Gazette d'Augsbourg écri-
vait le 29 novembre 1875 :

« Les feuilles françaises cherchent partout
une alliance pour leur pays. Elles ne peu-
vent pas comprendre pourquoi leurs ouver-
tures sont reçues partout avec un froid glaci-
al, tandis que les gouvernements précé-
dents avaient trouvé des alliés en maintes
occasions. Elles oublient le changement
complet de l'état des choses et des buts
d'alliance.

» Louis XVIII, à peine monté sur son
trône, a été admis dans le concert européen
et dans la grande alliance. C'est parce que
les souverains, pénétrés des idées royalistes,
voyaient en sa personne le solide rétablis-
sement de la monarchie ; c'est surtout parce
qu'il était l'ennemi mortel du bonapartisme
et de la révolution.

» Quant à Louis-Philippe, il n'a jamais
pu contracter une véritable alliance ; il est
parvenu tout au plus à de certaines ententes
pacifiques.

» Les alliances de Napoléon III, par con-
tre, n'étaient que des alliances ad hoc, c'est-
à-dire dans un seul but immédiat, et même,
au fond, elles ont ressemblé, à plusieurs re-
prises, à l'alliance de quelques batteurs de
grands chemins, conclue pour surprendre
un troisième, pour l'assommer et pour le
détrousser.

» Du reste, les puissances n'ont jamais
regardé l'Empire comme un gouvernement
stable. Toutes se sont gardées de conclure
avec lui une alliance sérieuse, persuadées

qu'elles étaient que Louis-Napoléon se trou-
vait dans l'impossibilité de suivre la même
politique, par le fait qu'il était forcé de
faire continuellement des sauts et des chan-
gements pour trouver les moyens de se
maintenir dans la possession du gouverne-
ment.

» Une chose est positive : la France se
rend de plus en plus impropre à toute al-
liance par le fait qu'elle se balance constam-
ment entre divers régimes, qu'elle change à
chaque instant toutes les bases sur lesquel-
les devrait reposer le pays. La continuation
de ce système mènera certainement cet Etat
à sa ruine complète.

» Tous les maux et souffrances si graves
dont sont atteints le peuple et l'Etat Français
sont le produit des nombreux changements
opérés dans leur vie constitutionnelle. La
France ne trouvera de salut que quand
elle aura été préservée pendant un siècle
de tout changement et de toute révolu-
tion... »

Nous le demandons à la conscience de
tous : est-ce la République avec ses surpris-
es et son instabilité qui peut garantir à la
France ce siècle de repos ?

Quelle conclusion pratique peut-on tirer
de là ? Voulons-nous détruire ce qui est ?
élever des difficultés au gouvernement du
maréchal ?

Tel n'est point notre but. Nous estimons
M. de Mac-Mahon comme le meilleur rem-
part existant en France contre les violences
et les attaques de la démagogie.

Et dans l'état actuel des choses nous de-
mandons aux électeurs de dimanche de choi-
sir parmi les candidats ceux qui, se grou-
pant autour du maréchal, se déclarent ses
soutiens et acceptent avec lui la clause
de révision, révision qui devra se faire dans
un sens essentiellement monarchique, si
nous voulons reconquérir en Europe la
place que la France a toujours occupée sous
nos rois.

On lit dans la Patrie :

D'importants événements politiques se

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA CONFESION DE GABRIEL.

VI. — LA VIE NOUVELLE.

(Suite et fin.)

Par habitude, mon père mettait toujours un
livre à côté de son couvert, mais il oubliait sou-
vent de l'ouvrir pour causer avec moi.

Une heure après, j'étais de nouveau assis sur
mon escabeau à côté de Justin.

La journée finie, je revenais à la maison, mais
je n'y faisais pas une longue station.

Si mon métier m'occupait, quoiqu'il fût peu de
mon goût, la veillée du frère et de la sœur m'inté-
ressait bien davantage.

Mon ignorance leur attribuait un tel savoir, que
j'en devins jaloux et désespérai de pouvoir jamais
y atteindre. Je voulus du moins l'essayer : l'activité
manuelle avait éveillé chez moi celle de l'esprit,
et, grâce à l'habitude du travail acquise, je sen-
tais le besoin de m'instruire.

Incertain du résultat de la tentative que je mé-
ditais, je gardai le silence auprès de mes parents
sur le motif qui me faisait désirer d'aller, après le
souper, passer le reste de la soirée chez mon maî-
tre d'apprentissage.

Il s'était écoulé sept mois depuis mon entrée
dans l'atelier de Justin.

Je ne pouvais, en conscience, me glorifier de
mes progrès dans mon métier, malgré ma bonne
volonté de bien faire et mon travail assidu ; cepen-
dant, quand vint le jour de la paye, je reçus la gra-
tification qui m'avait été promise.

Je n'étais pas assez convaincu de l'avoir méritée
pour m'en montrer fier lorsque je l'ajoutai au triple
apport mensuel de mon père, de ma mère et de
Madeleine, qui tenait plus que jamais à faire pro-
fiter la bourse commune du prix de ses deux ména-
ges au dehors ; le faible appoint fourni par moi
fut reçu comme si j'avais apporté la plus forte
quote-part pour subvenir aux frais journaliers de
la maison.

— Le pauvre enfant ! dit ma vieille gouvernante,
c'est en travaillant du matin au soir à son vilain
métier qu'il a gagné cela.

— Ce n'est pas ce travail-là qui m'occupe le soir,
répondis-je.

— Et lequel donc ? demanda mon père.

— Si vous voulez m'interroger, répliquai-je,
j'en serais bien heureux.

— T'interroger ! sur quoi ?
— Sur la grammaire, l'arithmétique, l'histoire
ou la géographie.

Ma mère et Madeleine m'écoutaient avec surprise,
bien plus, avec admiration, avant même que j'eusse
répondu à la première des questions que m'adressa
mon père, revenu de son étonnement.

Durant une heure, il me fit subir un examen
duquel j'eus la satisfaction de me tirer avec bon-
heur ; puis je nommai mes maîtres : Juliette et
Justin.

— Il est trop tard ce soir, dit mon père, pour
lui faire ma visite ; mais demain, tu n'iras pas seul
à ton atelier : je t'y conduirai.

Vous jugez si, après une telle soirée, la nuit fut
bonne pour tous à la maison :

Un peu avant l'heure à laquelle les compagnons
commencent leur journée, mon père, suivant l'in-
tention qu'il avait manifestée la veille, me condui-
sit à l'atelier, et, répondant au mouvement de sur-
prise que cette visite matinale causait à Justin
Chanceux, il lui dit :

— Ce qui m'amène chez vous, mon cher voisin,
c'est le besoin que j'éprouve de vous serrer la
main en témoignage de mon estime et de la grati-
tude que je vous dois : vos soins et votre exemple
ont donné à mon fils le goût du travail ; vous avez
fait plus pour lui, vous lui avez inspiré l'amour de
l'étude.

— Vous voulez parler de nos petites causeries
du soir, reprit modestement Justin ; notre savoir
ne s'étend pas bien loin : aussi avions-nous si peu
de chose à lui apprendre que c'est lui qui nous en
remontre à présent. Il faut croire qu'il étudie en
dehors de nous.

— Où et comment étudies-tu ? me demanda
mon père.

— Vous avez des livres, lui dis-je, et si quelque-
fois ma chandelle brûle si tard, ce n'est pas parce
que j'oublie de l'éteindre avant de m'endormir.

Cet aveu émut visiblement mon père ; il chan-
gea de ton pour demander à Justin :

— Franchement, croyez-vous faire un habile
ouvrier de ce garçon-là ?

— Franchement, répondit mon maître d'appren-
tissage, je crois qu'un bon professeur en ferait
un excellent élève.

Cette réponse produisit un changement inespéré
dans ma destinée. Quand nous nous retrouvâmes
le soir en famille, mon père nous annonça que ses
honoraires venaient d'être notablement augmen-
tés chez son patron, ce qui pouvait lui permettre
un important surcroît de dépense.

— Si Gabriel, dit-il, ne tient pas absolument à
continuer son apprentissage, je puis le faire entrer
comme externe dans un pensionnat qui envoie ses
élèves suivre les cours du lycée de la ville.

Cette proposition ne me parut pas assez étonner

produiront certainement aussitôt faite la constitution des nouvelles Chambres.

C'est devant les Chambres constituées que sera lu le Message du maréchal-président de la République et que M. le ministre de l'intérieur, vice-président du conseil, renouvellera ses déclarations du 12 mars 1875, pour lesquelles il demandera un vote de confiance.

Des modifications ministérielles sont, de toutes façons, à prévoir dans la seconde quinzaine du mois prochain.

Nous devons borner là ces indications.

Etranger.

TURQUIE.

Constantinople, 15 février.

(Communication officielle.)—Dans le but de faire cesser les maux produits par la rébellion en Bosnie et en Herzégovine et selon les avis amicaux exprimés sur cette question par les grandes puissances mues par des sentiments de conciliation et de paix, le Sultan, confirmant les dispositions générales de son récent firman, a ordonné l'exécution des réformes particulières suivantes en Bosnie et en Herzégovine :

Liberté entière de culte pour les sujets non musulmans ;

Remplacement du système d'affermage par le système de régie ;

Vente des terres domaniales en friche aux habitants nécessiteux avec facilité de paiement, sans toutefois porter atteinte au droit de propriété accordé à toutes les classes de la population ;

Respect de l'égalité établi entre les sujets musulmans et non musulmans, pour transfert des immeubles ;

Institution dans les deux chefs-lieux de la Bosnie et de l'Herzégovine d'une commission mixte, choisie parmi les notables habitants musulmans et non musulmans, et chargée, en qualité de section du haut conseil exécutif, de veiller à la prompte exécution de ces réformes particulières et des réformes générales contenues dans le firman ;

Enfin, les sommes affectées aux travaux d'utilité publique seront augmentées dans une proportion qui sera fixée suivant les besoins locaux, sur l'avis de la commission.

Ces réformes spéciales sont accordées par la sollicitude du gouvernement pour ceux qui, égarés par des conseils perfides, désirent rentrer dans l'obéissance. Une amnistie générale leur sera accordée.

Les deux commissions mixtes en Bosnie et en Herzégovine sont présidées par des fonctionnaires supérieurs, lesquels prendront immédiatement possession de leur poste. Ce sont, pour la commission de Bosnie, Haidar Effendi, ancien ambassadeur, et pour l'Herzégovine, Vassa Effendi.

Le grand-vizir est indisposé.

ITALIE.

Rome, 15 février.

Le bruit court que le prince Humbert irait au printemps, avec sa maison militaire,

visiter la cour de Saint-Petersbourg et les principales villes de la Russie.

AUTRICHE.

Vienne, 16 février.

La *Nouvelle Presse libre* publie une déclaration de l'épiscopat autrichien relative au projet de loi sur les couvents actuellement en délibération au Reichsrath.

Dans ce document, les évêques expriment l'espoir que le projet sera repoussé. Dans le cas où cet espoir serait trompé, leur devoir les obligerait à protester contre cette loi.

ALLEMAGNE.

Les journaux allemands sont tous mécontents de la réunion de la sûreté générale au ministère de l'intérieur. Il semblerait que cette mesure les touche de près et que leurs compatriotes qui aident en France aux élections radicales n'auront plus un aussi beau jeu que par le passé.

Berlin, 16 février.

Il est absolument certain que les puissances exigent de la Porte la publication d'un firman accordant à tous les insurgés l'amnistie complète. Plusieurs chefs chrétiens ayant été empalés par les Turcs, les insurgés refusent absolument de déposer les armes sans avoir obtenu des garanties de sécurité suffisantes.

Hier, l'empereur Guillaume a eu une longue conférence avec M. de Bismark, et il a reçu en audience M. de Schweinitz.

L'impératrice a assisté au service commémoratif qui a été célébré à la chapelle de l'ambassade de Russie en l'honneur de la grande-duchesse Marie Paulowna. Toute la colonie russe assistait à la cérémonie.

Le comte de Brandebourg est arrivé de Lisbonne. Il prendra prochainement possession de son poste à Bruxelles.

Nouvelles militaires.

Le *Bulletin de la réunion des officiers* vient de publier une étude intéressante sur les gardes nationales mobilisées de province pendant la campagne de 1870-1871. Il résulte de ce travail, basé sur des documents officiels, que la délégation du gouvernement à Tours et à Bordeaux a soumis à la mobilisation près de 700,000 gardes nationaux, lesquels ont occasionné une dépense de plus de 136 millions.

Sur cette masse énorme de 700,000 hommes, — et nous ne parlons ici que de la province, sans même compter les malheureux Bretons qu'on a envoyés mourir de froid et de misère dans les boues de Conlie, — 50,000 seulement se sont trouvés à même de rendre quelques services.

Nous pensons avec l'auteur du travail qu'un aussi maigre résultat ne peut compenser les sacrifices considérables qu'il a coûtés. Il est même peu probable que des

publications de ce genre, toujours utiles à mettre sous les yeux du public, ne portent point quelque atteinte à la réputation militaire dont M. Gambetta se montre si jaloux.

De tels faits prouvent à quel degré de désorganisation était descendu notre malheureux pays, et combien est encore lourde la tâche de M. le général de Cissey, qui, sauf une courte interruption, est chargé depuis quatre ans du ministère de la guerre. « L'insurrection de la Commune une fois étouffée, dit un rédacteur de l'*Army and Navy Gazette*, il fallut s'occuper des conseils de guerre, juger le maréchal Bazaine et tous les officiers qui avaient rendu des places, s'occuper de l'établissement des points fortifiés destinés à protéger notre nouvelle frontière, de la construction des nouveaux forts autour de Paris, des nouveaux casernes, des nouveaux campements, des nouveaux canons, des nouveaux fusils, des nouvelles cartouches, de l'avancement, des pensions, des indemnités, de la création des nouveaux régiments, de la fusion de l'ancienne armée du Rhin avec la jeune armée de la Loire, des nouveaux règlements d'exercice, de la loi relative à l'aumônerie, des transports des troupes par les voies ferrées, de la conscription des chevaux, de l'administration, etc. Voilà une partie des immenses travaux dévolus au général de Cissey, sans compter tous les détails tenant à la réorganisation et à l'établissement de grands commandements militaires et les innombrables questions concernant l'appel des classes, des réserves, et la nomination des officiers de l'armée territoriale. »

Le journal militaire anglais ajoute avec justesse que bien des questions ont été laissées en suspens par l'Assemblée : peut-être aussi se contente-t-on un peu trop souvent de demi-mesures. Par exemple, les adjoints de deuxième classe à l'intendance militaire sont aujourd'hui tenus, conformément à l'instruction du 18 mai 1875, de rédiger, au moment de l'inspection, un mémoire sur des questions d'administration qui leur sont posées par MM. les intendants inspecteurs : la commission de classement procède ensuite à l'examen de ces travaux. Le ministre a décidé, le 11 janvier, que ceux des mémoires et rapports déclarés *très-bons* et *bons* seraient mentionnés au *Moniteur de l'armée*.

Il y a là, à notre sens, une heureuse idée, propre à encourager le travail et l'émulation... parmi MM. les adjoints de deuxième classe à l'intendance militaire ; pourquoi donc n'avoir pas donné à une sage mesure une extension plus grande ? Nous ne voyons pas que de légitimes susceptibilités puissent être choquées par des examens qui n'auraient lieu qu'à égalité de grade.

Le décret du 25 décembre dernier sur la révision des tarifs de solde constitue, selon nous, une autre demi-mesure ; ces tarifs, d'une complication presque inextricable, ont été simplifiés en partie : le décret supprime, par un remaniement de la solde proprement dite, les indemnités de logement ; il n'admet qu'une seule règle d'allocation pour toutes les positions d'absence ; il unifie la solde des troupes à l'extérieur et en campagne, en chargeant l'Etat de la fourniture

des vivres que l'administration des compagnies devait autrefois se procurer.

Sans examiner les différents et encore innombrables tarifs annexés au nouveau décret, on peut dire qu'il est une tentative faite en faveur de la grande loi de la simplicité qui s'impose impérieusement à l'organisation des masses énormes que le service universel mettrait sur pied en temps de guerre, mais la tentative est timide, et les simplifications superficielles. Les diverses positions qui entraînent des soldes différentes restent toujours aussi nombreuses, et il est à craindre que l'enchevêtrement ne demeure à peu près le même.

A l'étranger, la grande question du jour sous le rapport militaire, continue à être le rachat des chemins de fer par l'Etat en Allemagne et en Italie. De fait, les voies ferrées ont acquis une importance considérable dans la conduite des opérations d'une campagne. C'est grâce à un habile emploi des chemins de fer que les Prussiens ont pu, en août 1870, attaquer avec des forces très-supérieures nos corps d'armée encore dispersés, puis investir Paris, s'approvisionner pendant le siège et se montrer en grandes masses sur tous les points décisifs.

Le *Militair Wochenblatt*, organe officieux de l'état-major allemand, trouve que, dans des circonstances où ses plus hauts intérêts sont en jeu, « l'Etat ne doit pas avoir à compter avec une douzaine d'administrations particulières dont il dépend : il doit pouvoir disposer sans limite des lignes de leur personnel et de leur matériel. » Pour arriver à ce but, « sans être obligé de négocier avec toute une série de compagnies diverses, » le moyen le plus simple est évidemment le rachat des voies ferrées, et, à l'avenir, leur construction par l'Etat.

En Italie, la réforme a un caractère moins radical et des conséquences militaires beaucoup moins vastes. Le gouvernement veut, comme on sait, d'acheter le réseau méridional, comblant ainsi les vœux de l'*Italia militare* ; seulement, le plus important des réseaux italiens, au point de vue stratégique, n'est pas le réseau méridional, mais celui de la haute Italie, qui se compose des lignes du Piémont, de la Lombardie, de la Vénétie et des anciens duchés.

Puisque nous sommes en Italie — pour quoi, hélas ! faut-il ajouter dans l'Italie révolutionnaire ? — il n'est pas inutile de signaler une institution militaire qui commence à fonctionner avec régularité, celle des bataillons d'instruction de sous-officiers. La réduction du temps à passer sous les drapeaux, conséquence naturelle du service obligatoire, a créé pour les armées européennes de sérieuses difficultés au point de vue du recrutement des cadres inférieurs. Aussi plusieurs puissances ont-elles décerné la création d'écoles d'instruction destinées à fournir aux différentes armes de bons sous-officiers, que certains privilèges engageaient à rester au service.

Encouragé par quelques essais qui ont donné d'assez bons résultats, le gouvernement italien a créé à Maddaloni, Asti et Snigalia, c'est-à-dire dans le nord, le centre et le sud de la péninsule, trois bataillons

ma mère ; moi, tremblant et pleurant de joie, j'embrassai tour à tour mes parents et Madeleine ; celle-ci, radieuse, s'écriait, comme si elle eût remporté une victoire :

« Je savais bien que mon Gabriel ne serait pas cordonnier ! »

Dégagé amiablement comme apprenti envers Justin Chanceux, nos relations journalières n'eurent point à souffrir de cette rupture.

Ma position d'externe me laissant la liberté de mes soirées, j'obtins de mes parents la permission de les passer chez nos voisins.

Je profitais de leur veillée pour faire mes devoirs exigibles le lendemain ; Juliette et son frère profitaient des leçons que j'avais reçues le matin pour compléter ou rectifier leur instruction.

Une année entière se passa ainsi ; puis arriva l'époque de la distribution des prix : ce qu'il m'avait fallu travailler pour être admis à concourir avec les élèves de ma classe, je vous le laisse à penser.

Sans l'émulation de Justin et de Juliette, sans notre enseignement mutuel, je n'aurais pu compter sur une seule nomination au concours ; j'en obtins trois.

Il y eut sinon fête chez nous, du moins réunion de famille, c'est-à-dire que nous eûmes pour convives nos amis de l'autre côté de la rue.

J'arrive au terme de mon récit, je veux parler

de l'année où je concourus pour le prix de philosophie. Je n'obtins que la seconde nomination, cela suffisait à l'ambition de mon père ; quelques mois auparavant, il avait cessé d'aller à son bureau.

Vers la même époque, Justin avait été appelé chez un notaire de Rouen, afin de recevoir d'un donateur inconnu une somme assez considérable pour lui permettre de fonder sur le quai, sa promenade favorite, un vaste magasin de chaussures.

Mon second prix obtenu, il fut question pour moi d'aller passer à Paris un examen pour l'admission à l'École polytechnique.

— Puisque vous aimez les voyages, dit mon père à Justin, pourquoi ne feriez-vous pas avec nous celui de Rouen à Paris, que vous ne connaissez pas encore ?

— Nous emmènerions aussi votre sœur, ajouta ma mère ; et, pendant votre absence, les menuisiers et les peintres achèveraient leurs travaux dans votre nouveau magasin que vous trouverez prêt à vous recevoir à votre retour.

Je joignis mes instances à celles de mes parents, et le voyage en commun fut décidé.

« Où allons-nous loger ? » se demandait tout haut Madeleine, qu'inquiétait la possibilité d'installer tant de monde sous le même toit, à Paris, où les loyers sont si chers.

Nous arrivâmes, et ce fut précisément dans la

rue et devant l'hôtel où nous habitions autrefois que s'arrêta la voiture qui nous amenait.

Le concierge, que j'avais connu autrefois, remit un trousseau de clefs à ma mère, et je me retrouvai bientôt dans notre ancien appartement : rien n'y avait été changé, et personne ne nous y avait remplacés depuis que nous l'avions quitté.

Madeleine croyait à un miracle ; c'était au moins pour elle un mystère ; il ne tarda pas à nous être expliqué.

Mon père n'avait pas été victime d'un désastre financier ; mais il en avait pris prétexte afin de tenter une dernière épreuve pour vaincre sa paresse et me faire sentir la nécessité et la dignité du travail.

Mais l'emploi qu'il occupait à Rouen ? Il l'avait accepté non pour en tirer profit, mais pour conserver à un pauvre commis devenu infirme les appointements qu'il ne pouvait plus gagner : il n'avait quitté sa place que lorsque celui qu'il remplaçait gratuitement eut cessé de souffrir, c'est-à-dire de vivre.

L'atelier où chaque matin ma mère allait en journée ? C'était un ouvrage de charité dans lequel quelques dames de la ville travaillaient pour les pauvres.

Il n'y avait donc que Madeleine et moi qui étions dupes de ce généreux mensonge.

— Où en serais-tu aujourd'hui, me dit mon

père, si ta mère n'avait pas eu le courage d'être ma complice ?

— Et si je n'avais pas rencontré Justin ? pensai-je.

(Magasin pittoresque.)

Théâtre de Saumur.

MARDI 22 février 1876.

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE
Le grand succès du théâtre national
de l'Odéon.

LES DANICHEFF

Drame russe en 4 actes, de M. Pierre Nevoïa.

M. ABEL, premier sujet du théâtre du Vaudeville, remplira le rôle de *Wladimir Danicheff* ; M. SULLY, celui d'*Osip* ; M. BILHAUT, celui de *Roger de Tallé*.

M^{me} JEANNE BONDOIS, ex-artiste de la Comédie-Française, remplira le rôle de la *comtesse Danicheff* ; M^{lle} BERTHE FAYOLLE, celui d'*Anna Ikonowa* ; M^{lle} PHILIBERTE, celui de *Lydia*.

Mise en scène et costumes identiques à ceux de l'Odéon.

d'instruction qui, chaque année, doivent répartir une moyenne de 1,000 sous-officiers instruits et intelligents dans les divers corps d'infanterie.

Les journaux militaires signalent dans toute l'Europe de belliqueux préparatifs : nous tiendrons nos lecteurs au courant des principaux faits qui semblent nous présager de terribles événements dans un avenir peut-être prochain. Depuis que la révolution cosmopolite a détruit l'équilibre européen qu'avait si sagement réalisé notre monarchie légitime et nationale, depuis que la chie prime le droit et qu'il n'y a plus de force, il est permis de craindre toutes les éventualités ; prions Dieu qu'il nous fasse la grâce de nous les épargner.

G. HULLARD.

Chronique Locale et de l'Ouest.

SOCIÉTÉ HIPPIQUE FRANÇAISE.

Voici le programme du concours de chevaux français qui aura lieu à Nantes la semaine prochaine, et dans lequel il sera distribué 69 prix d'une valeur de 25,392 fr. 50 c. :

Samedi 26 février. — Réception des chevaux.

Dimanche 27 février, midi. — Chevaux de selle et chevaux entiers. Distribution de flots de rubans et de médailles.

Lundi 28 février, midi. — Grands carrossiers. Distribution de flots de rubans et de médailles.

Mardi 29 février, midi. — Carrossiers légers. Distribution de flots de rubans et de médailles.

Mercredi 1^{er} mars, midi. — Chevaux de parcs, de victorias, etc. Distribution de flots de rubans et de médailles.

Jeudi 2 mars, midi. — Prix spéciaux pour chevaux d'armes sautant des obstacles.

Vendredi 3 mars, midi. — Prix spéciaux pour chevaux de toute nationalité et du concours sautant des obstacles.

Samedi 4 mars, 4 heures du soir. — Grande exhibition générale de tous les attelages et chevaux de selle primés. Musique militaire.

Id., 3 heures du soir. — La Coupe. Prix de rappel pour chevaux de toutes les catégories sautant des obstacles.

Dimanche 5 mars, 2 heures du soir. — Carrousel militaire. Musique militaire.

Clôture du concours, à 6 heures du soir.

M. Paul Schneider, candidat conservateur, a adressé aux électeurs de l'arrondissement de Loches (Indre-et-Loire) la circulaire suivante :

« Messieurs les électeurs,

Ma candidature s'offre à vos suffrages comme celle d'un adversaire résolu du mandat impérial. Sincère défenseur de la constitution du 25 février, je crois que vous avez, à l'époque actuelle, plus que jamais, besoin d'ordre et de travail. Vous n'aurez l'un et l'autre qu'en appuyant loyalement la politique du maréchal de Mac-Mahon, qui, soyez-en assurés, ne fera en 1880 que ce que voudra la France.

Je ne sais si, pour combattre ma candidature, on vous dira encore en 1876 comme en 1872 : « Si vous voulez de nouveau la

guerre et ses horreurs, le gaspillage de vos fortunes, la multiplicité d'impôts abusifs, le despotisme des jésuites ; si

vous voulez, en somme, un nouveau coup d'Etat ou Henri V, votez pour M. Paul Schneider. » Ce que je sais, c'est qu'une première fois, vous, électeurs de l'arrondissement de Loches, qui depuis plus de trente ans connaissez ma famille, vous avez répondu à cette manœuvre inqualifiable en m'accordant 7,968 voix contre 4,576 données à mon adversaire.

Les habitants de l'arrondissement de Chinon vous ont imités, et il a fallu toute la pression des passions radicales pour que le vote du chef-lieu paralysât l'expression de votre volonté.

Dans la circonstance présente, vous voudrez confirmer par vos votes l'éclatant succès remporté par les idées conservatrices dans les élections des sénateurs. Ces idées, je les représente aujourd'hui comme je les représentais en 1872. Vous ne vous déjugerez pas, j'en ai le ferme espoir, et vous m'accorderez la confiance que vous m'avez témoignée alors.

Au point de vue politique, vous vous souviendrez que, voter pour moi, c'est

Contre l'amnistie promise aux préten-

Contre les spéculations malsaines sur la fortune publique et la ruine des intérêts privés ;

Contre les enterrements civils ;

Contre les emplois grassement salariés ;

Contre ceux enfin qui, plus soucieux de satisfaire la démagogie des villes que d'assurer l'existence nationale, appelleraient de nouveau par leur triomphe l'ennemi dans nos campagnes.

Au point de vue local, vous vous souviendrez que voter pour moi, c'est voter :

Pour le développement de l'instruction primaire ;

Pour l'extension de notre réseau vicinal ;

Pour l'établissement des lignes ferrées par des compagnies sérieuses, dans des conditions de sécurité et d'avenir qu'une pratique de quinze années de l'industrie métallurgique comme de l'industrie des chemins de fer me permet d'apprécier.

Pour le surplus, vous me connaissez : habitant du pays, élevé parmi vous, je m'efforcerai de contribuer, tant par mes relations que par les connaissances que j'ai pu acquérir, au développement de votre fortune intime et de la mienne.

Ces déclarations doivent suffire entre nous. Je ne suis pas de ceux qui, vous ayant annoncé la « liberté sans secousses », vous apportent la révolution ; qui, partisans de la guerre à outrance, s'abritent dans les hauts grades des camps d'instruction ; qui, se disant des modérés et des libéraux, outragent vos croyances jusque dans vos funérailles, et qui enfin, ayant vingt fois revendiqué pour eux le monopole du patriotisme, votent de sang-froid contre le rétablissement de la colonne Vendôme, un des symboles des gloires de la France.

Je vous promets d'être le soldat de l'ordre et l'auxiliaire dévoué du maréchal de Mac-Mahon ; vos intérêts seront les miens, le bien de notre pays mon unique souci, et vous le savez, ce que je dis, je le fais, ce que je promets, je le tiens.

Paul SCHNEIDER,

Maire de Chateaux, conseiller général.

Variétés.

LES DANICHEFF.

Le *Patriote* a publié les lignes suivantes sur les *Danicheff*, le drame russe qui sera joué dans quelques jours à Saumur :

Après l'immense succès de cette pièce, sur le théâtre de l'Odéon, les auteurs eurent une excellente pensée. Ils résolurent de faire connaître leur œuvre à la province. Nous disons les auteurs, et cela pourrait paraître singulier lorsque, sur les affiches et les programmes, on ne voit paraître qu'un seul nom, celui de Pierre Newski. Un mot d'explication est donc nécessaire.

M. Corvin de Krou Kowskoï, un Russe, fonctionnaire important dans une ville de Russie, eut l'idée de ce drame, et vint en soumettre le manuscrit à M. Alexandre Dumas. Ce dernier, d'un coup d'œil, envisagea les qualités de l'œuvre, et tout en signalant à l'auteur quelques défauts scéniques, lui développa ses idées propres, et lui proposa sa collaboration. M. de Krou Kowskoï n'eut garde de refuser. Mais l'ambassade russe s'émul de certains détails politiques ; la censure française, par courtoisie sans doute, approuva ces premières susceptibilités, et ce ne fut qu'avec des difficultés sans nombre que les *Danicheff* purent aborder la scène de l'Odéon ; mais, malgré le succès sans précédent qu'ils y obtinrent, les auteurs furent cependant contraints de voiler leurs véritables noms sous le pseudonyme unique de Pierre Newski.

Revenons à l'idée, dont nous parlions tout à l'heure, qu'eurent les auteurs de faire jouer leur pièce en province.

Ils confièrent à M. Charles Masset, du théâtre de l'Odéon, la direction de cette entreprise. Une troupe fut aussitôt formée ; troupe d'élite, et digne des créateurs, en tête de laquelle figurent les noms de M. Abel, du Vaudeville, de M^{me} Jeanne Bondonis, ancienne artiste de la Comédie-Française, puis viennent ensuite ceux de MM. Sully, Bilhaut, de M^{me} Fayolle, Philiberte, et d'autres artistes appartenant aux principaux théâtres de Paris.

Ce sont ces artistes de choix qui, le 9 février dernier, sont venus interpréter les *Danicheff* sur la scène angevine.

Le sujet de ce drame peut se résumer en quelques mots :

L'action se passe en 1851, avant l'abolition de l'esclavage en Russie. Anna Wadnowna, jeune Serbe, a été recueillie par la comtesse Danicheff. Wladimir Danicheff, fils de la comtesse, devient éperdument amoureux de la protégée de sa mère, et son amour est partagé par la jeune fille. Mais de cruelles épreuves attendent les deux amants.

Wladimir Danicheff est capitaine, il est sur le point de rejoindre son régiment ; mais, avant son départ, il fait à sa mère l'aveu de cet amour, que les préjugés nobiliaires de la comtesse ne lui permettent pas d'accepter. Elle refuse brutalement d'accéder au désir de son fils qui, fou de douleur en présence de son mariage devenu impossible, juge qu'il se fera tuer à la première rencontre.

Le cœur d'une mère ne sait pas résister à semblables menaces ; la comtesse promet donc à son fils qu'il pourra s'unir à Anna, mais dans un an seulement. Le jeune homme, heureux de cette promesse, regagne Moscou. La comtesse a supposé que, voyant le monde, son fils rencontrera quelques beautés nouvelles qui lui feront oublier son fatal amour. Se basant sur cette espérance si chère à ses désirs, elle oublie le serment qu'elle a fait ; elle dispose d'Anna comme d'une chose lui appartenant (la loi l'y autorise) et la marie de force au cocher Osip, voulant mettre ainsi une barrière infranchissable entre les deux amants. Le premier acte se termine par la scène de cette union.

Le second acte se passe à Moscou, dans les salons de la princesse Lydia, à laquelle Wladimir a également inspiré un violent amour. Là nous rencontrons un jeune diplomate français, ami de Wladimir, auquel ce dernier a, du reste, sauvé la vie dans une chasse à l'ours. Il s'aperçoit que le souvenir d'Anna est toujours vivant dans le cœur du jeune Danicheff, et que la belle Lydia n'a réussi à produire sur lui aucune impression. Il apprend alors à Wladimir le mariage d'Anna et d'Osip. Fou de douleur et de colère, le jeune homme part en jurant de tuer les deux époux. Mais, à son arrivée, un mot d'Osip l'arrête et le désarme. L'honnête cocher lui apprend qu'il n'a jamais considéré Anna comme sa femme, mais bien comme un dépôt sacré qu'il a conservé pur. Le mariage est donc encore possible pour Wladimir ; au reste, la comtesse Danicheff, vaincue, y consent ; mais il faut obtenir le divorce. On emploie pour l'obtenir le crédit de la princesse Lydia. Celle-ci, froissée des dédains de Wladimir, a voué une haine mortelle aux deux amants et fait au contraire tout ce qu'elle peut pour les desservir. Elle réussit et le divorce est refusé.

Qui donc réinnira les malheureux amants ? C'est Osip. Il entrera dans un couvent. Aux termes de la loi russe, la femme d'un religieux peut se remarier moyennant certaines dispenses. Ces dispenses seront obtenues par Roger de Taldé, le secrétaire d'ambassade français. Wladimir a sauvé la vie de Roger ; Roger lui rend sa maîtresse.

Cette pièce tout entière est écrite dans un style élevé et d'un bout à l'autre émaillée de pensées nobles et brillantes et de mots pleins d'esprit.

Inutile d'ajouter que la mise en scène et l'interprétation de cette pièce ont été au-dessus de tout éloge. Le nom des artistes cités plus haut dit assez qu'il ne pouvait en être autrement. Le public nombreux qui se pressait aux différentes places du théâtre est sorti enthousiasmé et se promet d'assister à la seconde représentation de cette œuvre qui nous est promise pour le 21 de ce mois.

C'est le lendemain de cette seconde représentation à Angers, c'est-à-dire mardi prochain, 22 février, que les *Danicheff* seront représentés sur le théâtre de Saumur, ainsi que nous l'avons annoncé.

Faits divers.

LES ACCIDENTS DANS LES MINES.

Le terrible accident de la fosse Jabin, des mines de la compagnie houillère de Saint-Etienne, est venu bien malheureusement démentir les espérances conçues sur les pro-

jets de sécurité des exploitations de mines de combustibles, au moins en France.

On était porté à croire, en effet, que, malgré le nombre croissant de ces exploitations, la plus grande profondeur de leurs galeries et le nombre toujours plus considérable d'ouvriers inexpérimentés qui y travaillent, la proportion des accidents, et surtout celle de leurs victimes, avaient une tendance à décroître.

Ce n'est guère, dit le *Journal des Débats*, que depuis 35 ans que les statistiques officielles relèvent chaque année les chiffres des accidents survenus dans les mines de toute nature.

Le nombre des victimes, qui était de 5 ou 6 pour 1,000 chaque année, blessés et morts comptés ensemble, avait fini par dépasser 8, et même par atteindre 10, il y a quinze ans.

Depuis, la décroissance était sensible, sans toutefois que le chiffre annuel descendit au-dessous de 7 1/2, et dans son dernier rapport quinquennal, qui embrasse les années 65-66-67-68 et 69, l'administration se félicitait de ses résultats, surtout en comparant le nombre des accidents aux quantités de combustibles extraites des entrailles de la terre.

En 1865, il en coûtait une vie d'homme pour 46,000 tonnes de charbon tirées de la mine, et, en 1869, nous ne perdions plus qu'un homme pour 78,000 tonnes de charbon.

Le danger et le sacrifice paraissent diminués d'un 23^e. Mais il n'y a pas de calculs certains à établir sur un genre de travail soumis à tant de menaces, ou du moins ce n'est qu'après une longue suite d'années que l'on est autorisé à conclure que cette cruelle industrie de l'extraction de la houille est devenue moins périlleuse à exercer, à force de science et de prudence.

Les mines de lignite sont de beaucoup les moins dangereuses ; dans les mines de houille, la proportion est de 15 à 16 ouvriers atteints sur 1,000, et elle s'élève à 35 sur 1,000 dans les mines d'anthracite. Sur 100 ouvriers tués ou blessés en 1869, 39,3 l'ont été par des éboulements ; 4,2 par des explosions de gaz hydrogène carboné ; 5,4 par des coups de mines ; 1,6 par l'asphyxie ; 4,4 par des ruptures de câbles et machines, chutes de bennes, etc. ; 8,4 par des chutes accidentelles dans les puits, et 30,7 par des causes diverses. Il n'y avait pas eu, cette année-là, de cas d'inondations subites, cause encore assez fréquente d'accidents. Le nombre des cas d'explosion de gaz avait été de 89 ; ils ont tué 56 ouvriers dans les mines de houille et 4 dans les mines d'anthracite. Néanmoins, comme on vient de le voir, la proportion des morts et blessures à leur attribuer n'est que de 4,2 0/0 du total des victimes d'une année ordinaire. Un très-grand nombre d'accidents sont déterminés ou par l'imprudence des hommes ou par le mauvais état du matériel d'exploitation.

Dernières Nouvelles.

L'Agence Havas publie la note suivante : « A la suite des propos diffamatoires tenus contre le duc Decazes dans des réunions publiques, une plainte a été déposée entre les mains du procureur de la République et une instruction est ouverte. »

ESPAGNE.

Hendaye, 17 février.

Le général Quesada est à Azpeitia. Croyant libre la route de Tolosa, il a fait un mouvement en avant. Il a dû reculer devant les carlistes.

Le roi est toujours à Tolosa.

Le général Berriz, ministre de la guerre, a été arrêté.

La députation de Guipuzcoa est établie à Berrobi.

Un combat est imminent en Guipuzcoa et en Navarre.

Le général Carasa, avec 11 bataillons, est établi, dit-on, sur les derrières de l'ennemi vers Durango et Zornoza.

Ce matin, un feu nourri a été ouvert sur la ligne d'Estella.

L'attaque devient générale.

Pour les articles non signés : P. Godoy.

Les personnes qui désireraient des bulletins de vote au nom de M. Henri DELAVAU, peuvent s'en procurer au bureau du journal.

Réussi à souhait est le numéro que l'Univers illustré publie cette semaine. Parmi les gravures qu'il contient, nous signalerons surtout les deux planches représentant la terrasse de Monte-Carlo, à Monaco, pendant le concours international de tir aux pigeons, et la catastrophe du puits Jabin à Saint-Etienne. Le contraste des sujets fait encore valoir ces deux belles compositions. L'Univers illustré est le plus grand et le moins cher des journaux illustrés publiés en seize pages. Réunissant le mérite artistique et l'intérêt à la plus scrupuleuse moralité, c'est le véritable journal de la famille.

On voit que l'Univers illustré reste digne de la réputation de bon aloi qu'il a conquise par des efforts incessants. Quant à sa partie littéraire, elle est à la hauteur de sa partie artistique; c'est là un fait trop notoire pour que nous ayons besoin d'y insister. Mais nous tenons à rappeler qu'en ce moment l'Univers illustré offre à ses abonnés une prime ENTièrement GRATUITE consistant en volumes choisis parmi les œuvres des plus célèbres écrivains.

Les éditeurs Michel Lévy viennent de mettre en vente le tome XII des Nouveaux Samedis, de M. A. de Pontmartin. Ce nouveau volume ne le cède en rien aux précédents pour l'intérêt et la variété des

sujets. La poésie y est représentée par Lamartine, Joseph Autran, Victor de Laprade, Jules Lacroix, Edouard Grenier; le roman par George Sand, Chéribuliez, Champfleury, Ferdinand Fabre; la littérature proprement dite, la politique et l'histoire par Sainte-Beuve, Frédéric Soulié, Camille Desmoulins, Jules Claretie, M. de Rémusat, Jules Simon, Odilon Barrot. Cette série des Nouveaux Samedis, presque entièrement consacrée aux œuvres et aux auteurs modernes, tiendra une place importante dans l'histoire littéraire de notre siècle.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang.

C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Warzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts; d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économe encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e, 26, place Vendôme, Paris. (31)

LES FRÈRES MAHON médecins spécialistes des hôpitaux de Paris. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. — le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers, et à l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. — à Angers, à la pharmacie BAUDRY, place du Marché, n° 30. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, n° 30.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :
6 heures 20 minutes du matin.
11 — 30 — — — —
1 — 45 — — — —
7 — 40 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :
5 heures 35 minutes du matin.
10 — 45 — — — —
12 — 30 — — — —
6 — 20 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 FÉVRIER 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre...	67 75	10		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	742 30	2 50		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	775	3 75	
4 1/2 % jouiss. septembre...	98 80	30		Crédit Mobilier	201 25	3 75		Crédit Mobilier esp., j. juillet.	645	30	
5 % jouiss. novembre...	105 03			Crédit foncier d'Autriche	520			Société autrichienne, j. janv.	626 25		6 25
Obligations du Trésor, t. payé.	473 75	1 25		Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	327 50			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	234	1		Est, jouissance nov.	588 75	1 25		Orléans	316		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	492			Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	990	2 50		Paris-Lyon-Méditerranée	311 75		
— 1865, 4 %	505			Midi, jouissance juillet.	727 50			Est	312		
— 1869, 3 %	365	1 75		Nord, jouissance juillet.	1240			Nord	316		
— 1871, 3 %	347 25	25		Orléans, jouissance octobre.	1021 25	3 75		Ouest	311 75		
— 1875, 4 %	474 75	25		Ouest, jouissance juillet, 65.	643 75	1 25		Midi	312		
Banque de France, j. juillet.	3850			Vendée, 250 fr. p. j. aodt. juill.	1122 50	2 50		Deux-Cbarentes	283 75		
Comptoir d'escompte, j. aodt.	627 50	1 25		Société Immobilière, j. janv.	25			Vendée	243		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	432 50			C. gén. Transatlantique, j. juill.	300	5		Canal de Suez	533		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	370										
Crédit Foncier, act. 500f. 250p.	897 50										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 20 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — (s'arrête à Angers)
9 — 1 — — — — omnibus.
1 — 39 — — — — soir.
4 — 19 — — — — express.
7 — 17 — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 35 minutes du matin, omnibus.
8 — 20 — — — — omnibus.
9 — 11 — — — — express.
4 — 44 — — — — soir, omnibus.
10 — 28 — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, JOLIE PROPRIÉTÉ

A la Pierre-Couverte. Chemin de Menet, commune de Bagneux. Comprenant maison d'habitation, cave, pressoir, servitudes, puits, citerne, jardin, vigne, trois grands bassins; le tout en très-bon état, bien planté d'arbres fruitiers de toute espèce en plein rapport, d'une contenance de 69 ares. S'adresser à M. PRÉL, propriétaire-horticulteur, qui habite la propriété, tous les jours, avant midi; ou en son absence, à M. François RENAUD, au même canton, ou à M^e CLOUARD, notaire. (48)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, EN UN OU DEUX LOTS, UNE MAISON

Située à Saumur, rue Bodin, n° 2, et place de l'Arche-Dorée, n° 7. Joignant M. Abraham et M. Monblanc. S'adresser à M. SAVATIER, horloger, qui l'occupe en partie, ou à M^e CLOUARD. (47)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, LA FERME DE LA MAISON-BLANCHE

Située communes du Coudray, d'Artaignes et de Distré, D'une contenance de 12 hectares 22 ares 27 centiares. S'adresser à M. FORGET, expert à Montreuil-Bellay, ou à M^e CLOUARD, notaire. (49)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE DE LA PROPRIÉTÉ DOMANIALE DES VIANTAISES

AVIS AU PUBLIC. Le mercredi 1^{er} mars 1876, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, par M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Loches, délégué à cet effet par M. le Préfet du département d'Indre-et-Loire, et en présence du Receveur des Domaines, à la vente aux enchères publiques, et en sept lots, de bâtiments et terrains, d'une contenance de 4 hectares 54 ares 30 centiares, dépendant du clos des Viantaises, situé commune de Beaulieu, et appartenant à l'Etat. On pourra prendre connaissance du cahier des charges et du plan à l'hôtel de la Sous-Préfecture de Loches. Le Receveur des Domaines, DESRIÈRES. (64)

A VENDRE DIX MILLE CHEVELUS

De deux ans, En bon Groleau de Cinq-Mars, premier choix. S'adresser à M. MESNET, à Cinq-Mars. (66)

A LOUER UNE MAISON

Pour entrer en jouissance de suite, Sise à Noyant, canton de Gennes, Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie. S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

A VENDRE 1,500 DE FOIN

Première qualité. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER PRÉSENTMENT, UNE MAISON

Rue de l'Echelle. S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

RIELLANT DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, Cancres de toute nature, Epilepsie, Ulcères, Goutte, Asthmes, Catarrhes, Rhumatismes, Toux, Maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

On ne paie les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par le D^r ROBBE, médecin homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultation de 3 à 5 h. — Par correspondance affranchie. (621)

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraisant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS : Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. de pour les départements 4 fr